



**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 128/2019/GTH/CAB/ET/et  
Papeetē, le 23 juillet 2019

à

**M. Gaston TONG SANG**

*Président de l'assemblée de Polynésie française*

**Objet** : Question écrite au gouvernement.

**P.J.** : 1 question écrite.

**Monsieur le Président, ia ora na**

Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur de l'assemblée, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une question écrite adressée au gouvernement.

Je vous saurai gré de bien vouloir en faire notification à Monsieur le Président de la Polynésie française.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

---

**M<sup>me</sup> Eliane TEVAHITUA**

# QUESTION ECRITE



Au gouvernement de Polynésie



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**  
**Représentante à l'assemblée de Polynésie française**

*Taraho'i*, le 23 juillet 2019

À

**M. Édouard FRITCH**  
**Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales**

**Objet** : Projet de Foyer des jeunes travailleurs à Paofai (terrain CPCV)

Monsieur le Président,

Lors de la séance extraordinaire du lundi 8 avril 2019, les élus de l'assemblée ont examiné le rapport no 32-2019 relatif à un projet de délibération portant modification N° 1 de la délibération N° 2018-96 APF du 6 décembre 2018 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019, et ont voté à **l'unanimité** les autorisations de programmes (A.P.) inscrites au chapitre 911 de la vie sociale, notamment celle libellée « subvention à l'église protestante maohi » de 400 000 000 F CFP pour la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs.

À cette occasion, vous êtes intervenus pour mettre en exergue l'importance de cette A.P. et avez annoncé l'avis favorable de votre gouvernement à un projet de convention avec l'Église protestante maohi :

*« L'Église protestante mettrait à disposition du Pays le lopin de terre qui est en face du foyer des jeunes filles et, mieux, propose ses services pour gérer ce foyer de jeunes travailleurs, se basant sur l'expérience qu'ils ont eue jusqu'à présent pour la gestion du foyer de jeunes filles »* disiez-vous.

Lors de votre discours d'ouverture de la session administrative de notre assemblée le jeudi 11 avril 2019, vous êtes revenus sur ce projet de « construction en partenariat avec l'Église protestante maohi » que vous preniez manifestement à cœur de réaliser ; ce dont je me félicite.

En effet, la réalisation de ce foyer est rendue indispensable par l'urgence sanitaire et sociale de reloger « les jeunes actifs en situation d'errance et de précarité de plus en plus nombreux » dans la grande agglomération de PAPEETE. Prévu pour 40 unités, ce foyer aura vocation d'offrir « un logement individuel à loyer modéré et sur une période définie ne pouvant excéder 2 ans ... à des jeunes de moins de 30 ans aux prémices de leur vie active, ayant obligatoirement un statut professionnel (apprentis, stagiaires ou salariés), et quel que soit la nature de leur contrat de travail » d'après le compte-rendu du Conseil des ministres du 20 février 2019.

Ces remarques appellent de ma part, les questions suivantes :

Trois mois après le vote unanime des élus de l'A.P. octroyant une subvention de 400 000 000 F CFP à l'Église protestante maohi pour la réalisation de ce foyer,

**1-Qu'en est- il de l'état d'avancement dudit projet et de la convention Pays - Église protestante maohi y afférente ?**

**2-Serait-il envisageable que vos services puissent instruire les représentants à l'assemblée du projet à la faveur d'une présentation en commission?**

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**